



Tous ensemble, unis nous pouvons gagner !

A l'issue d'une pseudo concertation avec les organisations syndicales, le gouvernement a choisi de passer en force son projet de réforme brutal des retraites.

Depuis le premier appel de l'ensemble des syndicats à manifester l'opposition à ce projet de loi, en juin 2010, les salariés de tous âges et de toutes les professions, rejoints par les étudiants et lycéens, ont pris conscience que c'est de leur mobilisation que dépend l'avenir de leurs retraites.

Les salariés, par millions, ont manifesté pas moins de 10 fois depuis que le projet gouvernemental est connu, mais le Président comme le gouvernement et les parlementaires de la majorité ont choisi d'ignorer, voire de mépriser, l'opposition grandissante à leur projet.

La retraite à 60 ans : c'est possible !

Selon un récent sondage, près de 80 % des moins de 35 ans expriment la crainte de ne pas percevoir une retraite satisfaisante à l'avenir. On les comprend. Comment peuvent ils en effet prétendre au bénéfice d'une retraite pleine et entière à l'âge de 60 ans comme leurs aînés, quand ils occupent leur premier emploi stable en moyenne à 27 ans et qu'il leur faudra cotiser au bas mot pendant 41 ou 42 ans et même plus ?

Notre système de retraite par répartition repose sur le principe d'une solidarité inter générationnelle. Le retraité du moment est pris en charge par le salarié, qui sera lui-même pris en charge par un futur cotisant. Que l'un des éléments de la chaîne vienne à céder et c'est tout l'édifice qui s'écroule. Il est donc urgent de restaurer la confiance des jeunes dans le système. C'est le sens de la proposition de la CGT, qui vise à redéfinir la notion de « carrière complète » pour bénéficier d'une retraite complète. Il s'agit de valider dans le calcul des droits à retraite les années d'étude, les périodes de stages, de formation, de recherche d'un premier emploi et d'inactivité forcée que chacun peut rencontrer au cours de sa carrière, de l'âge de 18 ans jusqu'à 60 ans. Seules les périodes d'inactivité choisie pour convenance personnelle ne seraient pas validées au titre de la retraite. Le droit à une retraite pleine et entière deviendrait alors accessible à tous les salariés sans exception.

A savoir :

Il faut distinguer l'âge de cessation d'activité qui est aujourd'hui en moyenne de 58 ans et 9 mois, l'âge légal de départ en retraite qui est de 60 ans et l'âge effectif du départ à la retraite qui est en moyenne de 61 an et demi (régime général).

La CGT fait des propositions pour garantir la retraite à 60 ans, des pensions de 75% du salaire de référence, pour consolider et améliorer les droits familiaux pour les mères et les droits conjugaux (ex pension de réversion) tenir compte de la pénibilité et assurer son financement.

TOUTES ET TOUS EN GREVE ET MANIFESTATION LE 28 OCTOBRE !



JEUDI 28 OCTOBRE

De cette réforme des retraites, on n'en veut pas !

Ils ne nous voleront pas deux ans de notre vie.

Face au coup de force du Gouvernement

Soyons ensemble dans la rue
Encore plus nombreux et déterminés
Manifestations

Vannes.....	10 h 00 La Rabine
Auray.....	10 h 00 Place du Loch
Lorient.....	10 h 00 Cosmao Dumanoir
Pontivy.....	10 h 00 la Plaine
<i>Belle-Ile</i>	<i>10 h 30 Embarcadère</i>
<i>Ploërmel.....</i>	<i>10 h 00 Mairie</i>
<i>Groix.....</i>	<i>11 h 00 les Halles</i>